

Course de Push-car des Remparts 2018



- Le règlement

- La fiche d'homologation du push car

- La fiche d'inscription à la course

Le règlement

1/ Qu'est-ce qu'un push-car ?

C'est un petit véhicule roulant, généralement en bois et sans moteur.

Sa propulsion est effectuée par 2 pousseurs.

Il est démuné de système de freinage et possède au minimum 3 roues.

Le freinage est pris en charge par les pousseurs uniquement.

Les épreuves de push-car s'effectuent sur terrain plat.

La fabrication du push-car doit être artisanale en privilégiant le matériel de récupération.



2/ Construction du push-car

Aucune dimension n'est imposée.

La direction est gérée uniquement par le pilote.

L'assise du siège ne doit pas être à plus de 20 cm du sol.

Le push-car doit s'adapter à la largeur de la piste qui sera de 2 m minimum.

La barre de poussée, pour un meilleur confort des pousseurs et pour des raisons de sécurité, ne doit pas dépasser la largeur du push-car.

Il possède au minimum 3 roues.

Rappel: le push-car doit être fabriqué artisanalement ; il ne doit posséder ni moteur ni système de freinage.



3/ Sécurité

Le push-car ne doit présenter aucun danger pour l'équipage et les spectateurs, et fera l'objet donc d'une homologation pour pouvoir participer à la course.

Matériaux:

- Ils ne doivent présenter aucun risque d'éclatement.

- L'aggloméré, le plexiglas ou le plastique rigide sont donc interdits.

- Il ne doit y avoir aucune partie saillante sur le push-car (clou, échardes...).



Equipage:

- Tous les membres d'un équipage doivent faire partie de la même catégorie d'âge.

* 7/9 ans

* 10/12 ans

* 13 ans et plus

- Chaque participant, qu'il soit pilote ou pousseur, doit posséder un équipement spécifique :

* Gants ou protection de poignets (type protection de skate), casque, genouillères, coudières.

* Il est conseillé de porter des chaussures confortables et fermées, ainsi qu'un pantalon long et des manches longues.



4/ Déroulement de la course

Avant chaque course, les push-cars doivent être homologués pour pouvoir participer à l'épreuve.

Pour être homologués, les push-cars doivent obéir aux règles relatives à la sécurité et à la construction, auquel cas un certificat sera remis à l'équipage par les organisateurs.

5/ 2 épreuves différentes = 2 chances de gagner !

Course de vitesse

Participants: chaque équipage est constitué de 3 équipiers (1 pilote et 2 pousseurs).

Principe: faire le meilleur temps sur le circuit défini.

Règles: le gagnant sera celui qui aura obtenu le meilleur temps*. Des pénalités seront attribuées en cas de non respect des limites de la piste.



La poussée de push-car

Participants: chaque équipage est constitué de 3 équipiers (1 pilote et 2 pousseurs).

Principe: 2 pousseurs doivent prendre de l'élan puis donner une impulsion à l'engin pour lui faire parcourir la plus longue distance.

Règle: le gagnant sera celui qui aura fait la plus longue distance.

La ligne de lâchage ne doit pas être franchie, auquel cas une pénalité de 2m sera déduite de la distance parcourue.

6/ Assurance

L'organisation précise que les participants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer à l'occasion de la manifestation.

Dans l'hypothèse où les représentants légaux des participants ne disposeraient pas de garanties suffisantes en l'état actuel, ceux-ci sont invités à souscrire une assurance individuelle dans le cadre de la participation à la course des enfants dont ils ont la charge.

7/ Horaires

De 11h30 à 12h45: accueil, homologation et reconnaissance du circuit

De 13h à 15h30: courses

NB: pique-nique conseillé!



FICHE D'HOMOGATION PUSH-CAR

Nom de la structure et/ou de l'équipe:

Nom du push-car:

Noms des équipiers:

-
-
-
-



Catégorie d'âge:

Le push-car désigné ci-dessus :		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Possède 3 roues minimum			
Possède un système de direction			
Possède une direction	Gérée uniquement par le pilote		
	Testée et efficace		
	Qui ne présente pas de danger pour le pilote et les pousseurs		
Le push-car ne possède pas de frein OU le système de freinage est hors fonctionnement			
Le push-car est de fabrication artisanale			
S'il possède une barre de poussée, celle-ci ne doit pas dépasser la largeur du push-car			
Le push-car ne présente aucun danger : - matériaux sans risque d'éclatement (aggloméré, plexiglas, plastique rigide INTERDIT) - aucune partie saillante n'est présente sur le push-car (absence d'écharde et de bavure métallique, pas de clous ou de vis qui dépassent, pas de trous dans lesquels on peut se coincer les doigts...)			

Si toutes les condition ci-dessus sont remplies, le push-car est homologué.
S'il n'est pas homologué, pourquoi?

Homologation effectuée par:

Le:



FICHE D'INSCRIPTION A LA COURSE le samedi 15 septembre 2018



Avant le 7 juillet 2018



(1) Nom/Prénom de la personne responsable:

Numéro de téléphone:

Adresse :

(2) Nom/Prénom de la personne responsable:

Numéro de téléphone:

Adresse:

Nom de l'équipage:

Nom et prénom des participants:

-
-
-
-

Catégorie(mettre une croix en face de la catégorie concernée):

- 7/9 ans:

- 10/12 ans:

- 13 ans et plus:

Nous vous rappelons que les enfants doivent faire partie de la même catégorie d'âge.

Signature:

Contact pour tout renseignement sur les modalités de la course:

Penel Géraldine 05/45/38/71/91 – g.penel@mairie-angouleme.fr

Delprat Yannick 06/76/11/40/90 - yannick.delprat@lespetitsdebrouillards-na.org

